



Notre entreprise est signataire de la charte «**ecoproduct**»

LA CHARTE ECOPROD,
UNE DÉMARCHE GLOBALE
QUI VISE À :

- * **Diminuer** les consommations de matières premières et de ressources énergétiques
- * **Intégrer** des démarches Haute Qualité Environnementale dans les projets immobiliers
- * **Réduire** la quantité de déchets produits en veillant à leur valorisation ou à leur recyclage
- * **Favoriser** l'achat de produits éco-labellisés qui intègrent des critères environnementaux
- * **Limiter** et optimiser les déplacements, favoriser l'utilisation des transports en commun et des déplacements doux, optimiser et adapter la flotte de véhicules
- * **Intégrer** progressivement cette dynamique dans les échanges avec les clients et les fournisseurs

www.ecoproduct.com